



Pôle Ressources
Affaires Juridiques et Commande publique
Commande Publique
3512 – MB

ARRÊTÉ N° 26/2023 PORTANT DELEGATION DE FONCTION

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération

- Vu les articles L.1411-5, L.2121-21, L.5211-1, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Agglomération du 11 juillet 2020 portant installation du Conseil et élection des Vice-Présidents
- VU la délibération du Conseil d'Agglomération du 26 juin 2023 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres ad hoc aux projets de construction de sites périscolaires sur les communes de Wittenheim et Rixheim, et d'une crèche sur la commune de Pfstatt

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre LOGEL, Vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération, est désigné pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'offres ad hoc aux projets de construction de sites périscolaires sur les communes de Wittenheim et Rixheim, et d'une crèche sur la commune de Pfstatt, ainsi que des jurys de concours afférents

Article 2

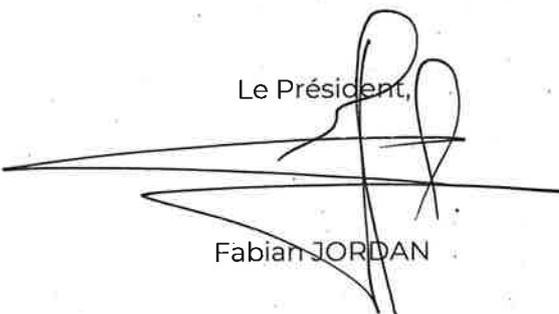
Le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. Pierre LOGEL, Vice-Président
- M. le Sous-préfet de l'Arrondissement de Mulhouse

Fait à Mulhouse,

Le 10 octobre 2023

Le Président,



Fabian JORDAN